



Tableaux

Perspectives financières de l'AVS

Dans le cadre de : Perspectives financières de l'AVS	Date : 17.06.2026 Stade : Décompte définitif 2024, paramètres macroéconomiques du 12.06.2025 Domaine : AVS
--	---

Contenu

Perspectives financières de l'AVS selon le droit en vigueur (scénario de référence).	1
Scénarios des perspectives financières de l'AVS selon le droit en vigueur.	2
Perspectives financières de l'AVS selon la proposition de la conférence de conciliation sur le projet 3 (scénario de référence). Augmentation de la TVA (sans augmentation du taux réduit) de 0,4 point à partir de 2028.	3
Conséquences financières des mesures de l'AVS selon la proposition de la conférence de conciliation sur le projet 3 (scénario de référence). Augmentation de la TVA (sans augmentation du taux réduit) de 0,4 point à partir de 2028.	4
Scénarios des perspectives financières de l'AVS selon la proposition de la conférence de conciliation sur le projet 3. Augmentation de la TVA (sans augmentation du taux réduit) de 0,4 point à partir de 2028.	5

Contact

Office fédéral des assurances sociales OFAS
Communication
+41 58 462 77 11
kommunikation@bsv.admin.ch

Versions linguistiques de ce document

DE : Finanzperspektiven der AHV bis 2040
IT : Prospettive finanziarie dell'AVS al 2040

Perspectives financières de l'AVS selon le droit en vigueur (scénario de référence)

Montants en millions de francs constants de l'année 2024 (évolution en volume, sans l'effet de l'inflation, également qualifiée de "réelle")

Situation: décompte définitif 2024

Année	Dépenses		Recettes						Résultats			État du fonds AVS		Indicateurs				
	Total des dépenses		Cotisations	TVA	Contribution de la Confédération	Produits des maisons de jeu et produits des actions récursoires, divers		Total des recettes	Résultat de répartition	Résultat des placements	Résultat d'exploitation	Capital	Capital sans la dette de l'AI	Dépenses en % de la masse salariale AVS	Résultat de répartition en point de TVA	Résultat de répartition en % de la masse salariale AVS	Capital en % des dépenses	Capital sans la dette de l'AI en % des dépenses
	(1)	(2)	(2)		(2)	(2)	(2)	(2)				(3)						
2024	50 941		38 669	4 397	10 290	362	53 719	2 778	2 775	5 553	55 914	45 630	11.4	0.9	0.6	110	90	
2025	53 177	4.4	39 506	4 752	10 742	357	55 357	2 180	1 083	3 263	59 121	48 848	11.7	0.6	0.5	111	92	
2026	58 003	9.1	40 009	4 807	11 717	377	56 910	-1 093	1 297	205	59 032	48 809	12.6	-0.3	-0.2	102	84	
2027	59 268	2.2	40 624	4 888	11 972	378	57 863	-1 406	1 413	7	58 571	48 429	12.6	-0.4	-0.3	99	82	
2028	59 823	0.9	41 307	4 969	12 084	375	58 735	-1 087	1 445	358	58 406	48 355	12.6	-0.3	-0.2	98	81	
2029	61 920	3.5	41 978	5 052	12 508	371	59 909	-2 011	1 463	-548	57 280	47 328	12.8	-0.6	-0.4	93	76	
2030	62 738	1.3	42 660	5 134	12 673	368	60 835	-1 903	1 430	-474	56 239	46 386	12.7	-0.5	-0.4	90	74	
2031	65 169	3.9	43 369	5 219	13 164	364	62 117	-3 052	1 377	-1 675	54 007	44 252	13.0	-0.8	-0.6	83	68	
2032	65 793	1.0	44 076	5 304	13 290	360	63 030	-2 762	1 314	-1 448	52 024	42 365	12.9	-0.7	-0.5	79	64	
2033	68 286	3.8	44 793	5 391	13 794	357	64 334	-3 952	1 232	-2 720	48 789	39 226	13.2	-1.0	-0.8	71	57	
2034	68 664	0.6	45 616	5 489	13 870	353	65 329	-3 336	1 145	-2 191	46 116	36 647	13.1	-0.9	-0.6	67	53	
2035	70 700	3.0	46 300	5 600	14 300	300	66 500	-4 100	1 000	-3 100	42 600	33 200	13.2	-1.0	-0.8	60	47	
2036	70 900	0.3	47 100	5 700	14 300	300	67 400	-3 500	1 000	-2 500	39 600	30 300	13.1	-0.9	-0.6	56	43	
2037	72 900	2.8	47 800	5 800	14 700	300	68 600	-4 300	900	-3 500	35 800	26 600	13.2	-1.1	-0.8	49	36	
2038	72 900	0.0	48 500	5 800	14 700	300	69 400	-3 500	700	-2 700	32 700	23 600	13.0	-0.8	-0.6	45	32	
2039	74 800	2.6	49 300	5 900	15 100	300	70 700	-4 200	600	-3 500	28 800	19 800	13.2	-1.0	-0.7	38	26	
2040	74 700	-0.1	50 000	6 000	15 100	300	71 400	-3 300	500	-2 700	25 800	16 900	13.0	-0.8	-0.6	35	23	

Explications

(1) Les taux d'anticipation et d'ajournement ne sont pas adaptés à l'espérance de vie.

(2) Variation annuelle en %

(3) Le calcul du capital en millions de francs constants nécessite la prise en compte de l'effet de dépréciation du capital suite à l'inflation. Le capital d'une année à prix constants s'obtient en additionnant au capital de l'année précédente, le résultat d'exploitation de l'année en cours, après déduction de la dépréciation du capital (pour plus de détails, voir l'aide à la lecture).

Les effets de la nouvelle présentation des comptes selon les normes IPSAS sont pris en compte dans le capital (+470 millions CHF en 2024).

Les perspectives au-delà de dix ans sont soumises à une incertitude croissante et peuvent dès lors faire l'objet de révisions conséquentes.

Hypothèses concernant l'évolution économique du 12.06.2025, en %:

Année	2025	2026	2027	2028	2029
Indice des salaires	1.1	0.8	1.1	1.4	1.6
Renchérissement	0.1	0.5	0.8	0.9	1.0
<i>Adaptation des rentes tous les deux ans</i>					

Scénario démographique utilisé :

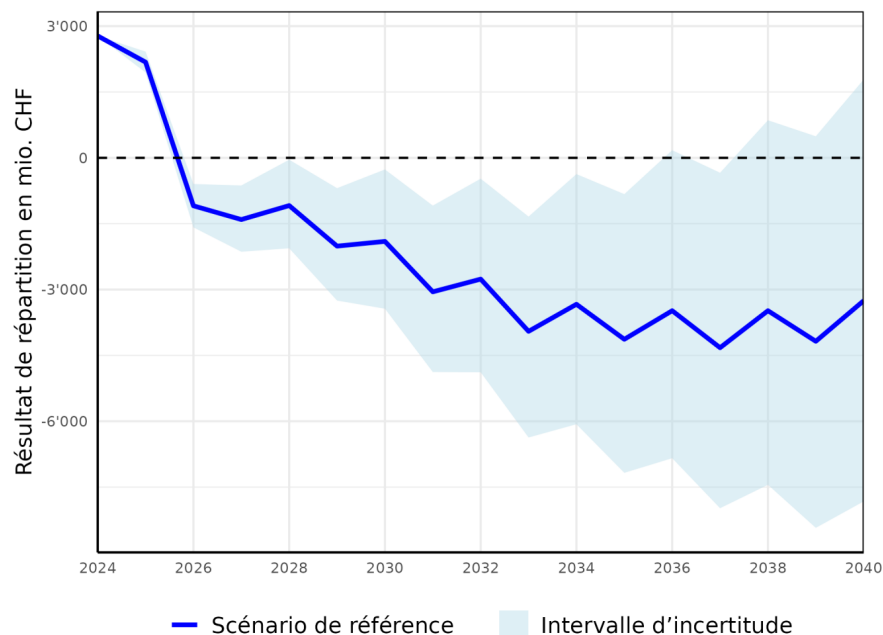
Scénario A-00-2025 Office fédéral de la statistique OFS

OFAS, 17.06.2026

Scénarios des perspectives financières de l'AVS selon le droit en vigueur

Montants en millions de francs constants de l'année 2024 (évolution en volume, sans l'effet de l'inflation, également qualifiée de "réelle")

Graphique 1: Projections à long terme avec intervalle d'incertitude, AVS résultats de répartition 2024-2040



Guide de lecture du graphique :

Le Graphique 1 présente une projection des résultats de la répartition de l'AVS avec un scénario de référence et une quantification de l'incertitude, représentée par « l'intervalle d'incertitude ». Ce dernier est limité par un scénario « haut » et un scénario « bas ».

Le scénario de référence est calculé en extrapolant les tendances passées dans l'avenir, tandis que les deux scénarios alternatifs reposent également sur des hypothèses plausibles, qui ne s'inscrivent toutefois pas dans le prolongement de l'évolution historique. Étant donné que le scénario de base est calculé en extrapolant les tendances passées, il doit être considéré comme le scénario le plus plausible tant que ces tendances restent pertinentes.

Les hypothèses exogènes pour les trois scénarios des résultats de répartition peuvent être consultées dans le document Hypothèses exogènes scénarios AVS 2025¹.

La zone colorée entre les scénarios indique les évolutions possibles, qui sont limitées par les scénarios « haut » et « bas » (l'intervalle d'incertitude). Ainsi, les points qui se trouvent à proximité du scénario de référence, mais qui ne se situent pas exactement sur sa ligne, s'expliquent par le fait que les hypothèses exogènes sous-jacentes s'écartent de celles du scénario de référence, soit à la hausse, soit à la baisse. Pour l'AVS, outre les trois scénarios démographiques de l'OFS et les scénarios économiques correspondants du SECO, le calcul de l'intervalle d'incertitude tient également compte, entre autres, de l'incertitude liée à l'évolution des rentes de vieillesse moyennes.

¹ <https://www.bsv.admin.ch/finances-avs>

Utilisation :

Le scénario de référence des résultats de répartition aide à la prise de décision. Les deux scénarios alternatifs délimitent la marge d'incertitude liée au scénario de référence. Pour les projections à long terme, il est nécessaire de prendre en compte plusieurs évolutions possibles, représentées sous forme d'intervalle. Celui-ci doit aider à illustrer et à prendre en compte différentes évolutions possibles afin de pouvoir prendre des décisions fondées.

OFAS, 17.06.2026

Perspectives financières de l'AVS selon la proposition de la conférence de conciliation sur le projet 3 (scénario de référence)

Augmentation de la TVA (sans augmentation du taux réduit) de 0,4 point à partir de 2028.

Montants en millions de francs constants de l'année 2024 (évolution en volume, sans l'effet de l'inflation, également qualifiée de "réelle")

Situation: décompte définitif 2024

Année	Dépenses		Recettes						Résultats			État du fonds AVS		Indicateurs								
	Total des dépenses		Cotisations	TVA	Contribution de la Confédération		Produits des maisons de jeu et produits des actions récursoires, divers		Total des recettes		Résultat de répartition	Résultat des placements	Résultat d'exploitation	Capital	Capital sans la dette de l'AI	Dépenses en % de la masse salariale AVS	Résultat de répartition en point de TVA	Résultat de répartition en % de la masse salariale AVS	Capital en % des dépenses	Capital sans la dette de l'AI en % des dépenses		
	(1)	(2)	(2)		(2)	(2)	(2)	(2)	(2)				(3)									
2024	50 941		38 669	4 397	10 290	362	53 719			2 778	2 775	5 553	55 914	45 630	11.4	0.9	0.6	110	90			
2025	53 177	4.4	39 506	2.2	4 752	8.1	10 742	4.4	357	-1.4	55 357	3.1	2 180	1 083	3 263	59 121	48 848	11.7	0.6	0.5	111	92
2026	58 003	9.1	40 009	1.3	4 807	1.2	11 717	9.1	377	5.7	56 910	2.8	-1 093	1 297	205	59 032	48 809	12.6	-0.3	-0.2	102	84
2027	59 268	2.2	40 624	1.5	4 888	1.7	11 972	2.2	378	0.3	57 863	1.7	-1 406	1 413	7	58 571	48 429	12.6	-0.4	-0.3	99	82
2028	59 823	0.9	41 307	1.7	6 035	23.5	12 084	0.9	375	-0.9	59 802	3.4	- 21	1 461	1 440	59 488	49 437	12.6	0.0	0.0	99	83
2029	61 920	3.5	41 978	1.6	6 425	6.5	12 508	3.5	371	-1.0	61 282	2.5	- 638	1 516	877	59 777	49 825	12.8	-0.2	-0.1	97	80
2030	62 738	1.3	42 660	1.6	6 529	1.6	12 673	1.3	368	-1.0	62 230	1.5	- 509	1 525	1 016	60 201	50 348	12.7	-0.1	-0.1	96	80
2031	65 169	3.9	43 369	1.7	6 637	1.7	13 164	3.9	364	-1.0	63 535	2.1	-1 634	1 516	- 118	59 487	49 731	13.0	-0.4	-0.3	91	76
2032	65 793	1.0	44 076	1.6	6 745	1.6	13 290	1.0	360	-1.0	64 472	1.5	-1 321	1 498	177	59 075	49 416	12.9	-0.3	-0.3	90	75
2033	68 286	3.8	44 793	1.6	6 855	1.6	13 794	3.8	357	-1.0	65 798	2.1	-2 487	1 463	-1 024	57 466	47 903	13.2	-0.6	-0.5	84	70
2034	68 664	0.6	45 616	1.8	6 981	1.8	13 870	0.6	353	-1.0	66 820	1.6	-1 844	1 425	- 419	56 478	47 010	13.1	-0.5	-0.4	82	68
2035	70 700	3.0	46 300	1.5	7 100	1.7	14 300	3.1	300	-15.1	68 000	1.8	-2 600	1 400	-1 200	54 700	45 300	13.2	-0.7	-0.5	77	64
2036	70 900	0.3	47 100	1.7	7 200	1.4	14 300	0.0	300	0.0	68 900	1.3	-1 900	1 300	- 600	53 500	44 300	13.1	-0.5	-0.4	76	62
2037	72 900	2.8	47 800	1.5	7 300	1.4	14 700	2.8	300	0.0	70 200	1.9	-2 800	1 300	-1 500	51 500	42 300	13.2	-0.7	-0.5	71	58
2038	72 900	0.0	48 500	1.5	7 400	1.4	14 700	0.0	300	0.0	71 000	1.1	-1 900	1 200	- 700	50 400	41 300	13.0	-0.5	-0.3	69	57
2039	74 800	2.6	49 300	1.6	7 500	1.4	15 100	2.7	300	0.0	72 300	1.8	-2 600	1 200	-1 400	48 500	39 500	13.2	-0.6	-0.5	65	53
2040	74 700	-0.1	50 000	1.4	7 700	2.7	15 100	0.0	300	0.0	73 100	1.1	-1 600	1 200	- 500	47 500	38 600	13.0	-0.4	-0.3	64	52

Explications

(1) Les taux d'anticipation et d'ajournement ne sont pas adaptés à l'espérance de vie.

(2) Variation annuelle en %

(3) Le calcul du capital en millions de francs constants nécessite la prise en compte de l'effet de dépréciation du capital suite à l'inflation. Le capital d'une année à prix constants s'obtient en additionnant au capital de l'année précédente, le résultat d'exploitation de l'année en cours, après déduction de la dépréciation du capital (pour plus de détails, voir l'aide à la lecture).

Les effets de la nouvelle présentation des comptes selon les normes IPSAS sont pris en compte dans le capital (+470 millions CHF en 2024).

Les perspectives au-delà de dix ans sont soumises à une incertitude croissante et peuvent dès lors faire l'objet de révisions conséquentes.

Hypothèses concernant l'évolution économique du 12.06.2025, en %:

Année	2025	2026	2027	2028	2029
Indice des salaires	1.1	0.8	1.1	1.4	1.6
Renchérissement	0.1	0.5	0.8	0.9	1.0
<i>Adaptation des rentes tous les deux ans</i>					

Scénario démographique utilisé :

Scénario A-00-2025 Office fédéral de la statistique OFS

OFAS, 17.06.2026

Conséquences financières des mesures de l'AVS selon la proposition de la conférence de conciliation sur le projet 3 (scénario de référence)

Augmentation de la TVA (sans augmentation du taux réduit) de 0,4 point à partir de 2028.

Situation: décompte définitif 2024

Montants en millions de francs constants de l'année 2024 (évolution en volume, sans l'effet de l'inflation, également qualifiée de "réelle")

Année	13e rente de vieillesse	TVA	Contribution de la Confédération	Modification recettes	Modification dépenses	Effet total
	Dépenses	Recettes	Recettes	Solde de toutes les mesures	Solde de toutes les mesures	Recettes - dépenses
	1)	2)	3)			
2024	0	0	0	0	0	0
2025	0	0	0	0	0	0
2026	4190	0	846	846	4190	-3344
2027	4276	0	864	864	4276	-3412
2028	4309	1066	870	1937	4309	-2372
2029	4455	1373	900	2273	4455	-2183
2030	4510	1395	911	2306	4510	-2204
2031	4681	1418	946	2364	4681	-2317
2032	4723	1441	954	2395	4723	-2328
2033	4901	1465	990	2455	4901	-2447
2034	4930	1491	996	2487	4930	-2443
2035	5080	1510	1030	2540	5080	-2540
2036	5090	1540	1030	2570	5090	-2520
2037	5240	1560	1060	2620	5240	-2620
2038	5240	1590	1060	2650	5240	-2590
2039	5380	1610	1090	2700	5380	-2680
2040	5370	1630	1080	2710	5370	-2660

Explications

OFAS, 17.06.2026

- 1) Versement annuel d'une 13e rente de vieillesse à hauteur de 8,33% de la rente annuelle
- 2) Relèvement du taux de TVA de 0,4 point de pourcentage à partir de 2028, sans augmentation du taux réduit
- 3) Selon le droit en vigueur, la Confédération couvre 20,2% des dépenses de l'AVS

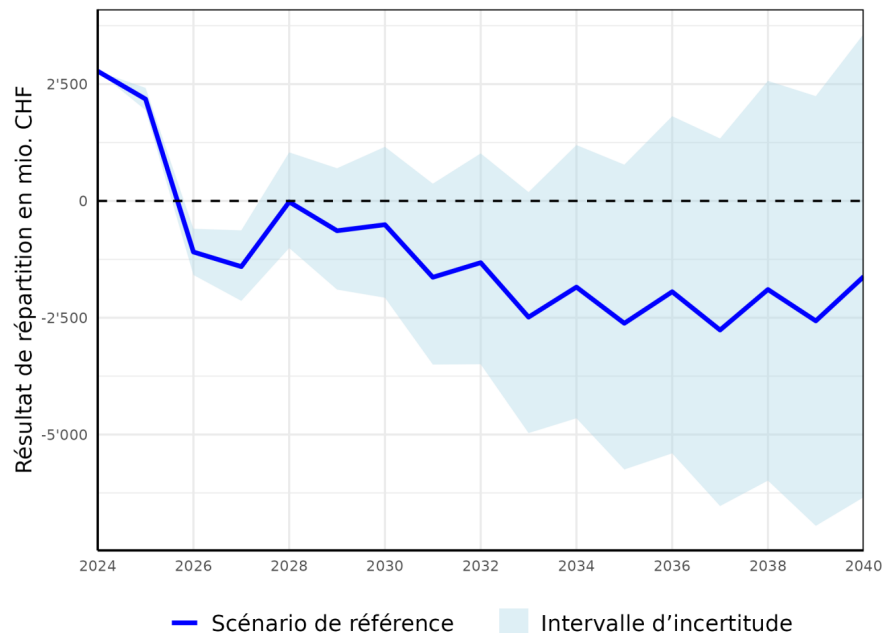
Les perspectives au-delà de dix ans sont soumises à une incertitude croissante et peuvent dès lors faire l'objet de révisions conséquentes.

Scénarios des perspectives financières de l'AVS selon la proposition de la conférence de conciliation sur le projet 3

Augmentation de la TVA (sans augmentation du taux réduit) de 0,4 point à partir de 2028.

Montants en millions de francs constants de l'année 2024 (évolution en volume, sans l'effet de l'inflation, également qualifiée de "réelle")

Graphique 1: Projections à long terme avec intervalle d'incertitude, AVS résultats de répartition 2024-2040



Guide de lecture du graphique :

Le Graphique 1 présente une projection des résultats de la répartition de l'AVS avec un scénario de référence et une quantification de l'incertitude, représentée par « l'intervalle d'incertitude ». Ce dernier est limité par un scénario « haut » et un scénario « bas ».

Le scénario de référence est calculé en extrapolant les tendances passées dans l'avenir, tandis que les deux scénarios alternatifs reposent également sur des hypothèses plausibles, qui ne s'inscrivent toutefois pas dans le prolongement de l'évolution historique. Étant donné que le scénario de base est calculé en extrapolant les tendances passées, il doit être considéré comme le scénario le plus plausible tant que ces tendances restent pertinentes.

Les hypothèses exogènes pour les trois scénarios des résultats de répartition peuvent être consultées dans le document Hypothèses exogènes scénarios AVS 2025¹.

La zone colorée entre les scénarios indique les évolutions possibles, qui sont limitées par les scénarios « haut » et « bas » (l'intervalle d'incertitude). Ainsi, les points qui se trouvent à proximité du scénario de référence, mais qui ne se situent pas exactement sur sa ligne, s'expliquent par le fait que les hypothèses exogènes sous-jacentes s'écartent de celles du scénario de référence, soit à la hausse, soit à la baisse. Pour l'AVS, outre les trois scénarios démographiques de l'OFS et les scénarios économiques correspondants du SECO, le calcul de l'intervalle d'incertitude tient également compte, entre autres, de l'incertitude liée à l'évolution des rentes de vieillesse moyennes.

¹ <https://www.bsv.admin.ch/finances-avs>

Utilisation :

Le scénario de référence des résultats de répartition aide à la prise de décision. Les deux scénarios alternatifs délimitent la marge d'incertitude liée au scénario de référence. Pour les projections à long terme, il est nécessaire de prendre en compte plusieurs évolutions possibles, représentées sous forme d'intervalle. Celui-ci doit aider à illustrer et à prendre en compte différentes évolutions possibles afin de pouvoir prendre des décisions fondées.

OFAS 17.06.2026